



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 29 septembre 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</p>
--	--

Délibération n°10

Rapporteur : Mme Agnès CHEVALIER-GACHET

Objet : Convention de Partenariat entre l'Ecole Supérieure des Arts Annecy Alpes (ESAAA) et la Ville d'UGINE - Participation Editions Io Burgard

Suite à leur collaboration menée depuis 2018 autour des différentes résidences, dont l'artiste plasticienne Io Burgard, la Ville d'Ugine et l'ESAAA ont décidé de renforcer leur partenariat sur 2022-2023.

Le présent projet de collaboration vise à publier un ouvrage dédié à l'exposition de Io Burgard « le Grand Zinc ». Les prises de vue ont été réalisées par François Deladerrière.

L'ESAAA sera l'éditeur et le maître d'ouvrage. Sa participation financière sera de 4500 €.

La ville d'Ugine participera à hauteur de 2500 €, somme prévue au budget 2022.

Il convient de fixer les modalités de partenariat par une convention.

La convention entrera en vigueur à sa signature pour la mise en œuvre du projet et pendant la durée d'exploitation de l'ouvrage.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la convention, ainsi que la participation financière de la ville,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE10_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

